



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mort de Lyhanna

Question au Gouvernement n° 1648

Texte de la question

MORT DE LYHANNA

Mme la présidente . La parole est à M. David Taupiac.

M. David Taupiac . Ma question s'adresse à M. le premier ministre.

Je suis aujourd'hui le représentant d'un département traumatisé et en colère. Dimanche, lors de la marche blanche pour Lyhanna, une phrase était omniprésente : « Plus jamais ça ». Cette colère ne pourra trouver d'apaisement qu'avec une action résolue et concrète. La semaine dernière, j'ai interrogé ici même le ministre de l'intérieur afin d'obtenir des réponses sur des manquements qui ne font aujourd'hui plus guère de doute. Une enquête administrative a d'ailleurs été diligentée. Or je constate avec effarement qu'avant même ses conclusions, le président de la République et le garde des sceaux balaient de manière bien désinvolte la question des moyens de la justice. (*Applaudissements* sur de nombreux bancs du groupe GDR. – M. Jean-Claude Raux applaudit également.) Malgré l'augmentation du budget de la justice, je rappelle que la France ne dispose, pour 100 000 habitants, que de trois procureurs contre douze en moyenne dans l'Union européenne, et ce alors même que les violences sexuelles ont augmenté de 282 % entre 2017 et 2023... Nier ce constat est irresponsable.

Je crains que le gouvernement se défausse d'un enjeu systémique en recherchant des responsabilités individuelles. (*Applaudissements* sur les bancs du groupe LIOT.) La lutte contre les violences faites aux femmes et la protection des enfants a pourtant été érigée en grande cause du quinquennat d'Emmanuel Macron à deux reprises, en 2017 puis en 2022. Et pourtant : en décembre 2023, le rapport de la Ciivise est enterré, à l'exception de vingt-trois mesures sur quatre-vingt-deux ; en novembre 2025, le dépôt d'une proposition de loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles est resté sans suite et, à partir de janvier 2026, malgré plusieurs échanges entre la coalition parlementaire et certains membres du gouvernement, le premier ministre n'a jamais répondu à nos demandes de rendez-vous. Depuis une semaine, je ne compte plus les témoignages qui parviennent à ma permanence. Les mobilisations citoyennes d'hier, à travers tout le pays, illustrent la levée d'une omerta. Les Gersois, les Français ne se satisferont plus de demi-mesures. Ils réclament des actes, une protection ! Nous le devons à toutes les victimes, nous le devons à Lyhanna. Il s'agit désormais de choix politiques, de volonté !

Ma question est donc claire : êtes-vous prêt à inscrire à l'ordre du jour, à l'instar de Mme la présidente de l'Assemblée, notre proposition de loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles avant la fin de l'année 2026 ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT, sur de nombreux bancs du groupe GDR ainsi que sur plusieurs bancs des groupes SOC et EcoS.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Gérald Darmanin, garde des sceaux, ministre de la justice . Comme je l'ai dit à Jean-René Cazeneuve,

l'autre député du Gers, je crois, moi aussi, que l'on peut affirmer la nécessité d'augmenter les moyens de l'ensemble des services qui traitent des violences faites aux enfants. Personne d'ailleurs n'en disconvient. Je viens d'un département parmi les plus touchés par les violences faites aux enfants, et j'ai dirigé une commune très populaire où, comme conseiller départemental et maire, j'ai essayé d'alerter sur les moyens consacrés à l'aide sociale à l'enfance comme à toutes les personnes qui méritent protection – j'ai même essayé de les améliorer. Mais, avant d'en venir à la justice et à la police, il faut mentionner toute une chaîne de collectivités locales, vous le savez bien.

Viendra donc le moment de parler des collectivités locales et des difficultés qu'elles nous créent parfois dans le fonctionnement général de la protection : je pense – vous le voyez bien dans votre département – aux signalements de l'aide sociale à l'enfance ou aux éléments détenus par les maisons de santé, dont le manque d'information collective ne nous aide pas à repérer les auteurs et à pouvoir les poursuivre.

Mais le premier responsable de cette situation, c'est d'abord le criminel. Et il y en a beaucoup. Je rappelle que 10 000 personnes sont sous information judiciaire et que l'on dénombre chaque année 14 000 mises en cause pour viol sur mineur. On ne peut donc pas dire que la justice, la police et la gendarmerie ne font rien.

Il se trouve qu'à Auch, un magistrat de plus est arrivé en septembre à la suite de votre interpellation, et je vous ai répondu à ce moment-là – M. Cazeneuve, quant à lui, avait évoqué l'UMJ, et je lui avais alors également répondu à ce moment-là. La brigade concernée comporte huit gendarmes, le service de police, trois OPJ, et il y a 180 dossiers de cette nature dans l'ensemble du département du Gers, sachant que le tribunal d'Auch compte onze magistrats sur onze, cinquante-huit greffiers sur soixante et quatre parquetiers sur quatre. Donc oui, il faut augmenter les moyens, mais il faut aussi voir les dysfonctionnements individuels lorsqu'il y en a.

Données clés

Auteur : [M. David Taupiac](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1648

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juin 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 juin 2026